

31 mars que le dernier puits en éruption fut maîtrisé et que cessa l'une des plus considérables marées noires. Le second fut encore un incendie, où périrent 4 hommes, qui embrasa la plateforme B de la Compagnie Shell, au Sud de la Nouvelle-Orléans. Le troisième, moins grave, se traduisit aussi par un incendie qui se déclara, le 16 octobre 1971, sur une plateforme de la Compagnie Amoco située près d'Eugène Island, au large de la côte de Louisiane.

Ces trois accidents majeurs sont à rapprocher du nombre d'installations off-shore en Louisiane. Au 1^{er} octobre 1973, on dénombrait 9 268 puits de gaz naturel ou de pétrole répartis comme suit : 907 au-delà de 10 fathoms ; 1 278 de 1 à 10 fathoms ; 2 774 de 1 à 0 fathom ; 4 309 en estuaires.

Manifestement le pourcentage d'accidents est très faible, surtout si l'on calcule le taux annuel sur une décennie par exemple, ce qui atténue le caractère exceptionnel des trois accidents en série. Ainsi peut-on parler comme les pétroliers de « très haut niveau de sécurité ». Et pourtant, ce « très haut niveau » n'est pas satisfaisant car, lorsque l'accident se produit, il devient une catastrophe qui, elle aussi, est de « très haut niveau ». En effet, jusqu'ici le pétrole répandu en mer n'a jamais pu être récupéré, même grossièrement. Les techniciens ont toujours été vaincus par les « marées noires ».

4. La fréquence des accidents de tous types augmente en fonction de la profondeur marine du forage. L'une des causes provient de ce que l'ancrage par les moyens normaux (barge en tension sur 8 à 10 ancres) n'est plus possible. Il faut alors recourir au positionnement dynamique de barges semi-submersibles. Or le permis de recherche en Mer d'Iroise autorise les sondages jusqu'à une profondeur de 300 m.

LES PERTES REGULIERES D'HYDROCARBURES EN MER

Si l'on exclut les accidents caractérisés, il reste les inévitables fuites qui se produisent journellement au cours des manipulations en mer. Celles-ci sont loin d'être négligeables comme l'attestent les statistiques de la compagnie Shell pour la Mer du Nord (rapport publié dans *Noroil*, mai 1975). Le volume d'hydrocarbures perdus est évalué à 0,027 % de la production. Ainsi pour une production annuelle de 90 millions de tonnes, c'est 24 300 tonnes qui se sont répandues. Vers 1980, on prévoit une production annuelle d'environ 480 millions de tonnes. Si le taux de perte reste le même, cela correspondra à une pollution annuelle de 129 600 tonnes d'hydrocarbures en Mer du Nord.

A. LUCAS.

A propos de la Centrale nucléaire de Flamanville.

La Section de la Manche du CREPAN a pris connaissance du dossier d'enquête sur l'utilité publique du projet de Centrale nucléaire à Flamanville, comme pouvait le faire tout citoyen intéressé. Le dossier était à la disposition du public à la Sous-Préfecture de Cherbourg et dans les mairies de Flamanville, Héauville, les Pieux, Siouville et Tréauville, jusqu'au 16 décembre 1976. Chacun avait le droit d'exprimer son opinion sur un registre officiel, mis à la disposition du public. Voici la déclaration inscrite au nom de la Section de la Manche du CREPAN sur le registre d'enquête à Flamanville :

AVIS DE LA SECTION DE LA MANCHE DU C.R.E.P.A.N.
(Comité Régional pour la Protection
et l'Aménagement de la Nature en Basse-Normandie)

I. Sur l'utilité publique de la Centrale

Tant que les problèmes de sécurité et de traitement des déchets ne seront

pas mieux maîtrisés, la mise en route de toute nouvelle centrale nucléaire accroît les risques encourus par les populations, ce qui est en contradiction avec la notion d'utilité publique.

Il nous semble aberrant d'avoir à se prononcer sur l'utilité publique d'une centrale sans avoir à connaître des couloirs de lignes qui feront l'objet d'une enquête ultérieure.

La centrale nucléaire « s'impose », nous dit-on, pour faire face à un taux d'accroissement de la consommation électrique compris entre 7 et 8 % jusqu'en 1985 et 6 à 7 % de 1985 à 2000. Or, ces évaluations sont hypothétiques. Et il nous paraîtrait plus sage d'encourager les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage, de favoriser la mise en œuvre industrielle de l'énergie éolienne ou solaire, plutôt que d'avoir recours à des solutions hasardeuses sur le plan de la sécurité.

II. Sur l'implantation de la Centrale à Flamanville

Nous comprenons le souhait légitime des anciens ouvriers de la mine de Diélette, de retrouver du travail sur place. Mais la construction de la centrale nucléaire n'est sans doute pas le seul moyen ni le meilleur pour procurer du travail à la population locale.

Le site de Flamanville, présenté dans le dossier comme « s'imposant », présente divers inconvénients plus ou moins graves :

1. Ce site, bien que non classé, est magnifique. Il est inclus dans un secteur de protection du littoral et des sites du S.D.A.U. (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme). Et malgré les efforts des architectes auxquels on demandera de « veiller à une bonne insertion de la construction dans le site », le cap sera défiguré.

Le cap de Flamanville présente également un très grand intérêt géologique comme exemple typique de métamorphisme de contact ; il est cité à ce titre comme référence dans de nombreux manuels de géologie et c'est un lieu d'études et d'excursions pour les géologues.

L'intérêt archéologique du site est également à considérer. Des études récentes, faisant appel à la datation par le carbone 14, ont révélé dans ce que l'on croyait être d'anciens camps romains, des restes de foyers datant de 710 avant J.-C., l'âge du bronze pour notre région. Au pied de la falaise, deux autres sites préhistoriques, beaucoup plus anciens, sont caractérisés par des silex taillés du Néolithique et du Paléolithique. Les recherches archéologiques sont minutieuses et lentes ; si la construction de la centrale est entreprise, ce sera la destruction irrémédiable de précieux indices qui pourraient enrichir notre connaissance sur l'histoire de l'humanité.

2. La construction prévue, en avancée sur le domaine maritime, sera particulièrement soumise à l'assaut des vagues, malgré les travaux en défense contre la mer. Il y a là un risque et une grosse charge d'entretien. N'oublions pas que l'érosion marine se fait sentir plus fortement depuis quelques années sur notre côte ouest du Cotentin. La destruction des cornéennes, roches métamorphiques particulièrement dures, formant actuellement un bouclier protecteur, sera difficilement compensée par les ouvrages artificiels de défense, si onéreux soient-ils.

3. Cette centrale nucléaire, à proximité de l'usine de retraitement de La Hague, risque d'accentuer gravement la pollution du milieu marin, les effets de ses rejets (chimiques, radioactifs, caloriques) s'ajoutant à ceux de l'usine voisine. Il n'est pas certain que la dilution par les courants soit conforme aux prévisions. Peut-être, au contraire, ces courants porteront-ils la pollution dans des zones de pêche ou de conchyliculture. De toute façon, le rejet d'eaux chaudes risque d'apporter une perturbation notable sur une vaste zone, l'eau chaude ayant tendance à s'étaler en surface, là où se développe le phytoplancton qui est à la base de toutes les chaînes alimentaires marines et cela concerne donc le développement des poissons, coquillages et crustacés.

Notons que dans le dossier d'enquête, ne figure aucune évaluation quantitative des rejets, ce qui serait pourtant un élément particulièrement important à connaître pour émettre un avis sur le projet.

4. La mine de Diélette, qui contient encore d'importantes réserves d'un minerai de fer très riche, avec enclaves de minéraux plus rares (petit filon de tugstène), va être définitivement condamnée.

Le voisinage de ce gisement de minerai de fer magnétique, qui perturbe fortement les appareils de navigation, ne risque-t-il pas d'apporter une gêne dans le fonctionnement de certains mécanismes ou instruments de contrôle ? et aussi d'accentuer les pertes d'électricité au départ des lignes ?

5. Cette centrale, dont la production électrique sera destinée en grande partie à la région parisienne, devra être assortie de lignes aériennes à haute tension sur de longues distances, ce qui représente un lourd investissement, une perte sur l'énergie transportée, et des risques d'accidents ainsi que des détériorations de sites dans les régions traversées.

6. La consommation d'eau douce (130 m3 d'eau potable par jour, qui seront fournis par le réseau des Pieux, et 150 l/seconde d'eau industrielle, qui seront prélevés sur le Grand-Douet, le Petit-Douet et la Diélette) sera difficilement assurée en période sèche et ce sera au détriment de l'agriculture d'une région dont les ressources en eau douce sont très limitées.

7. Les vents, de directions dominantes Ouest/Sud-Ouest et Sud/Sud-Ouest, entraîneront les rejets gazeux éventuels ou accidentels vers l'intérieur de la presqu'île et vers l'agglomération cherbourgeoise.

Pour toutes ces raisons, la Section de la Manche du CREPAN se déclare opposée au principe et à la réalisation du projet de centrale nucléaire à Flamanville.

Réflexions sur l'électro-nucléaire.

Nous donnons ci-après l'introduction de l'exposé que fit M. Philippe LEBRETON sur les « Aspects écologiques de l'électro-nucléaire devant la Commission nucléaire de l'Assemblée Régionale Rhône-Alpes. Le texte complet, qui date du 20 novembre 1974, est publié dans *Nature Environnement*, Editions Horus, Lyon.

« Avant de traiter plus directement des aspects écologiques de l'électro-nucléaire, je voudrais vous livrer quelques remarques d'ordre plus général :

— Vous remercier tout d'abord de l'initiative prise de votre Assemblée. Quelle que soit l'opinion finale que l'on puisse avoir sur le problème, on conviendra du caractère en lui-même anormal de la « discrétion » qui a longtemps entouré la gestion électro-nucléaire de notre pays, plaçant le public et la majorité des élus devant le fait accompli.

Cette attitude même n'est-elle pas suspecte à tous ceux qui attachent valeur à l'information et au choix démocratiques ? J'aimerais par ailleurs que ceux d'entre vous qu'a pu éventuellement choquer ou même irriter l'attitude parfois un peu entière ou « agressive » des écologistes, veuillent bien comprendre (sinon admettre) cet état d'esprit : au fil des années, quelles déceptions accumulées à clamer une vérité niée dans l'instant, et pourtant évidente à tous après quelques années de recul. Avoir dénoncé à temps la Vanoise, le Concorde, la Raffinerie baladeuse, ..., ceci ne nous donne-t-il pas un certain droit à parler aujourd'hui (après 4 ans dans le désert) de l'électro-nucléaire ?

Voici donc les motifs de ma gratitude, Messieurs, à l'égard de votre initiative.

— Un second point réside dans le handicap que je ressens profondément à devoir mettre en cause un Service dit public, E.D.F. en l'occurrence, tant est vif chez les démocrates que nous sommes tous, chez le fonctionnaire que je suis, le sentiment de l'intérêt général. Car malgré nous, toute critique d'un tel ordre heurte un sentiment secrètement profond : comment un service public pourrait-il bien agir contre la sécurité et la santé du citoyen, contre l'économie et l'intérêt de la nation ?